



B 0 0 0 1

INSTALLATION : \_\_\_\_\_

## ORDONNANCES PHARMACEUTIQUES

### ADMINISTRATION DE SUCROSE CHEZ L'ENFANT DE MOINS DE 12 MOIS

Allergie médicamenteuse<sup>1</sup>/intolérances<sup>1</sup> : \_\_\_\_\_

ANNÉE	MOIS	JOUR	h

Date Heure

Poids<sup>1</sup> : \_\_\_\_\_ kg Taille<sup>1</sup> : \_\_\_\_\_ cm

#### EN LIEN AVEC L'ORDONNANCE COLLECTIVE : OC-PE-004 - Administration de sucrose chez l'enfant de moins de 12 mois

Âge	Dose	Posologie	Dose maximale
<input type="checkbox"/> Prématuré (moins de 37 semaines)	5 gouttes (ou 0,25 mL)	Administrer 2 minutes avant la procédure et répéter juste avant la procédure.	3 doses par procédure
<input type="checkbox"/> Terme jusqu'à 12 mois d'âge corrigé (ou ex-prématuré de 37 semaines d'âge corrigé ou plus)	20 gouttes (ou 1 mL)	Répéter une 3 <sup>e</sup> dose durant la procédure si besoin en respectant un intervalle de 2 minutes.	20 doses par jour

#### ADMINISTRATION DU SUCROSE 24 % LORS DE PROCÉDURES DOULOUREUSES

- Vérifier les conditions à l'application de l'ordonnance et l'absence de contre-indications.
- Bien positionner l'enfant :
  - Pour le nourrisson : Placer l'enfant dans la position favorable à la procédure, face à ses parents.
  - Pour le nouveau-né : Placer le nouveau-né en position fœtale ou de façon à ce qu'il puisse amener ses mains près de sa bouche. Offrir la possibilité d'agrippement.
- Administrer 2 doses à 2 minutes d'intervalle AVANT la procédure douloureuse ;
  - Déposer la solution de sucrose au niveau du bout de la langue du bébé, lentement en goutte à goutte, selon la quantité à administrer et l'acceptabilité par l'enfant; appliquer la méthode de succion non nutritive pour bénéficier de son action synergique.
- Répéter une 3<sup>e</sup> dose durant la procédure si besoin en respectant un intervalle de 2 minutes pour un maximum de 3 doses **par procédure** et de 20 doses **par jour**. L'effet est maximal en 2 minutes et dure 5 à 10 minutes.

**Le sucrose ne doit pas être utilisé pour calmer un bébé dans un contexte autre qu'une procédure douloureuse.**

Selon l'ordonnance collective : OC-PE-004 - Administration de sucrose chez l'enfant de moins de 12 mois

Signature du  
professionnel/médecin

Nom en caractère d'imprimerie

N° de permis

Date et heure  
(année/mois/jour)

<sup>1</sup> Documenter dans le DCI-CAE (ARIANE) lorsque disponible

Numérisé le (année/mois/jour) : \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ h